



## Les Installations Sportives : les salles de classe de l'EPS !

**S**ans EPS, pas d'éducation. Le SNEP-FSU Paris tient à rappeler combien l'Education Physique et Sportive joue un rôle fondamental dans la formation d'un individu culturellement, socialement et physiquement éduqué.

Le manque récurrent d'installations sportives ainsi que l'inadaptation structurelle de certaines de ces installations au monde scolaire entravent les apprentissages et empêchent le développement du sport scolaire et universitaire.

Dans de trop nombreux établissements, ni les horaires « effectifs » ni les programmes officiels ne peuvent être respectés faute d'installations proches, les déplacements prenant sur les temps de cours.

Les **inégalités** face au Service Public d'enseignement de l'EPS demeurent très grandes à Paris.

Malheureusement, depuis la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la situation s'est encore aggravée : nombre d'installations sportives utilisées par les établissements scolaires et universitaires pour les cours d'EPS obligatoires ou le sport scolaire, sont désormais attribuées aux activités périscolaires, pendant les heures de midi, les après-midis à partir de 15h, les vendredis après-midis et les mercredis. Des créneaux associatifs et des activités fédérales sont également présents sur ces horaires.

**Le SNEP-FSU tient à réaffirmer que la priorité absolue, pendant le temps scolaire, doit être donnée à l'EPS et au sport scolaire, comme le prévoit d'ailleurs la circulaire ministérielle du 20 mars 2013.**

**N**ous rappelons ici que les installations sportives sont les salles de "classe" de l'EPS !

C'est un droit fondamental pour les élèves/étudiant.e.s et leurs familles.

C'est une nécessité absolue pour que les enseignant.e.s d'EPS exercent pleinement leur mission de Service Public d'enseignement dans le respect des programmes et horaires officiels.

C'est un devoir pour les pouvoirs publics qui doivent être garants de la qualité du Service Public d'enseignement obligatoire.

Cela implique :

1. D'avoir **autant d'unités pédagogiques que de sections EPS** susceptibles de travailler en même temps, à savoir : un espace défini, aménagé, permettant d'enseigner une Activité Physique Sportive et Artistique à une section (classe, groupe), dans le respect des exigences fonctionnelles de l'EPS.
2. De disposer d'**installations suffisamment variées** pour que tous les groupes d'activités définis dans les programmes puissent être pratiqués au cours des cycles de la scolarité.
3. De disposer d'**installations intra-muros ou à proximité immédiate**. C'est indispensable pour que la totalité des horaires d'EPS soit respectée. A défaut d'installations intra-muros, qui est la meilleure solution, les installations proches de l'EPL (10 minutes aller-retour), doivent être disponibles et fonctionnelles à chaque fois qu'un cours d'EPS doit y être dispensé.
4. La nécessité absolue de **concertation** avec les enseignants d'EPS pour chaque construction et rénovation.

**E**n ce début de mandature, le SNEP-FSU Paris s'alarme du **manque de projet de construction ou de rénovation d'équipements sportifs porté par la Mairie**. Nous demandons qu'à chaque grand plan de rénovation urbaine soit adossé la construction d'équipements sportifs notamment les piscines, manquant cruellement sur le territoire. Avec 1 122 installations sportives, le taux d'équipements par habitant reste nettement inférieur à la moyenne nationale alors que le maillage parisien est un des plus denses au monde.

**P**aris, à bientôt trois ans des JOP 2024, doit se montrer à la hauteur de l'**héritage** que les Jeux doivent porter. L'héritage d'un sport pour toutes et tous, d'une Education Physique et Sportive qui commence dès l'école élémentaire jusqu'à l'université.

**La ville de Paris doit offrir de nouveaux équipements, moderniser le patrimoine existant et trouver les solutions architecturales augmentant les mètres carrés sportifs afin de permettre d'accueillir la totalité des élèves et étudiants dans de bonnes conditions.**

SIGNEZ LA PETITION SUR CHANGE.ORG <http://chng.it/bRhrSDGDcK>